



HAL
open science

Imaginer un lycée, un exercice aux Beaux-Arts

Anne-Marie Châtelet

► **To cite this version:**

Anne-Marie Châtelet. Imaginer un lycée, un exercice aux Beaux-Arts. In *In Situ : Revue des patrimoines*, 2021, 44, 10.4000/insitu.32089 . hal-03792697

HAL Id: hal-03792697

<https://hal.science/hal-03792697>

Submitted on 30 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Imaginer un lycée, un exercice aux Beaux-Arts

Imagining a high school, an exercise at the École des beaux-arts

Anne-Marie Châtelet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/32089>

DOI : [10.4000/insitu.32089](https://doi.org/10.4000/insitu.32089)

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Anne-Marie Châtelet, « Imaginer un lycée, un exercice aux Beaux-Arts », *In Situ* [En ligne], 44 | 2021, mis en ligne le 04 mai 2021, consulté le 03 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/32089> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.32089>

Ce document a été généré automatiquement le 3 août 2021.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Imaginer un lycée, un exercice aux Beaux-Arts

Imagining a high school, an exercise at the École des beaux-arts

Anne-Marie Châtelet

- 1 Quel rôle la conception d'un lycée a-t-elle joué dans la formation des architectes à l'École des beaux-arts¹ ? La question peut paraître incongrue si l'on n'a pas présent à l'esprit que celle-ci reposait sur l'émulation et qu'elle consistait essentiellement à entraîner les élèves à imaginer des édifices. C'est en prenant régulièrement part aux concours qui leur étaient proposés qu'ils gagnaient en assurance, accumulaient des « valeurs » et progressaient dans leurs études. La difficulté des sujets qui leur étaient soumis allait en grandissant : aux débutants, les plus simples, aux chevronnés, les plus complexes. Le premier des concours était celui d'admission, sésame qui conditionnait l'accès à l'École. Jamais son sujet ne fut un lycée, mais parfois furent retenus certains de ses éléments : une « salle pour les concours de physique et chimie » en 1849, une « Galerie à deux étages séparant les cours » en 1945². Suivaient, dans le cursus scolaire, les concours de deuxième classe pour lesquels le lycée a été choisi à plusieurs reprises, au XX^e siècle pour le moins³, sans que les résultats n'en aient été publiés. Le sujet a également été adopté pour plusieurs projets de première classe, à laquelle n'accédaient que les plus expérimentés, et de ceux-là des traces ont été conservées, comme encore des Prix de Rome, récompense suprême qui couronnait chaque année un lauréat auquel s'ouvraient les portes de la villa Médicis. La question est ainsi posée à l'ensemble de ces épreuves, et l'enquête prend la liberté de débiter un peu avant la naissance de l'École des beaux-arts, embrassant les programmes rédigés par l'Académie à la fin du XVIII^e siècle.
- 2 Cette progression, de la connaissance des éléments à l'apprentissage de leur combinaison, ainsi que le classement des édifices en familles fonctionnelles ont été exposés dans certains des manuels rédigés par des professeurs de l'École polytechnique d'abord et de l'École des beaux-arts par la suite, publications qui constituaient une forme de transcription écrite de leurs enseignements. En 1802, Jean-Nicolas-Louis Durand a, dans son *Précis*, distingué les édifices privés et publics et, au sein de ces

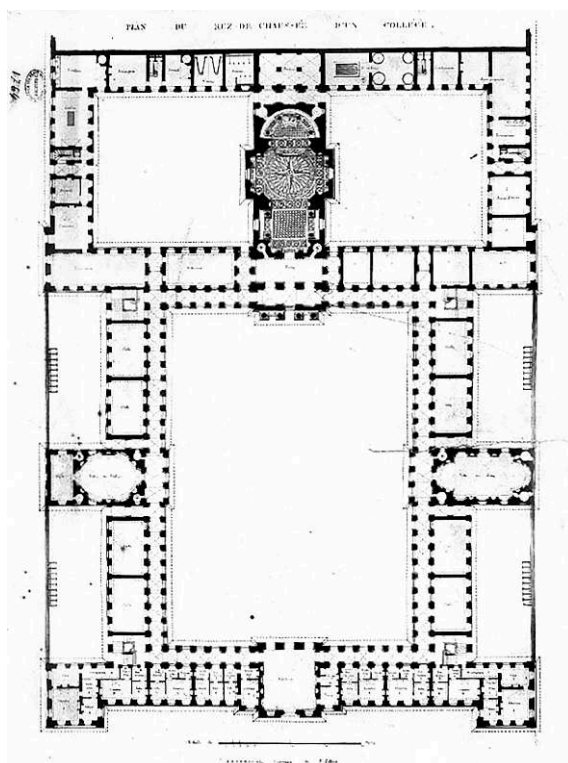
derniers, une vingtaine de types, dont les « collèges⁴ ». Cinquante ans plus tard, Léonce Reynaud a repris l'idée de façon plus détaillée dans son *Traité*, en créant une catégorie « Édifices d'instruction publique », dans laquelle il a réuni en un chapitre les écoles, les bibliothèques et les musées⁵. Au début du xx^e siècle, Julien Guadet a étoffé celle-ci dans ses *Éléments*, en lui consacrant sept chapitres de son deuxième volume, dont un entier portant sur les « Lycées, collèges, etc.⁶ ». Enfin, en 1959, André Gutton en fit un volume entier de ses *Conversations* : « Écoles, lycées, facultés et universités⁷ ». La part accordée dans ces ouvrages aux bâtiments d'enseignement a ainsi été grandissante.

- 3 Le mot employé pour désigner ces établissements, que l'on dirait aujourd'hui du secondaire, n'a pas toujours été le même. « Lycée » a été choisi par le Consulat par fascination pour l'Antiquité. Mais il ne fut pas immédiatement adopté : la Restauration lui préféra celui de « collège royal ». En 1848, il fut repris par le ministre de l'Instruction publique et a, depuis lors, été conservé, complété par l'adjectif « impérial » sous le Second Empire, qui lui fut retiré sous la Troisième République. Ces hésitations entre les termes « lycée » et « collège » s'expliquent en partie par la similarité de ces établissements. L'enseignement créé par Bonaparte était l'héritier des collèges d'humanités. Par la suite, il a été dispensé non seulement dans des lycées mais aussi dans des collèges communaux. Enfin, dans les années 1960, des collèges d'enseignement secondaire ont été créés pour accueillir une partie des classes qui l'étaient jusque-là dans les lycées. Autant dire que l'histoire des uns et des autres est étroitement imbriquée et qu'il serait d'autant plus regrettable de les dissocier qu'en matière d'architecture les frontières sont plus perméables qu'en matière d'administration.

Du collège au lycée

- 4 Si le lycée a été institué en 1802, il a pourtant été choisi dès 1792 par l'Académie comme sujet d'un concours d'émulation, sans que l'on n'en sache plus⁸. Celle-ci, qui a précédé l'École des beaux-arts, a en effet été chargée, à partir de 1763, de la rédaction des programmes de ces concours mensuels qui s'ajoutaient à celle du Prix de Rome, dont elle avait de longue date la prérogative. C'est d'ailleurs pour un Prix de Rome qu'elle proposa en 1764 un « collège⁹ », alors que les Jésuites venaient d'être expulsés de France et qu'un débat pédagogique s'ouvrait. L'édifice devait être vaste, à en juger par le terrain proposé : soixante-dix toises sur cent, soit approximativement cent-quarante mètres sur deux cents, environ la moitié de celui de l'École militaire que construisait Ange-Jacques Gabriel (1698-1782) à Paris. Le programme débutait par la description des cours, une principale et des « subsidiaires » pour la cuisine et d'autres services, et se poursuivait par celle des pièces, « la chapelle, neuf classes, une salle publique, les réfectoires, les escaliers nécessaires ». Trois prix furent attribués, dont le premier à Adrien Mouton (1741-1820) et le deuxième à Pierre d'Orléans (1740-1785), sans que l'on puisse identifier lequel des deux a réalisé les dessins conservés [fig. 1].

Figure 1



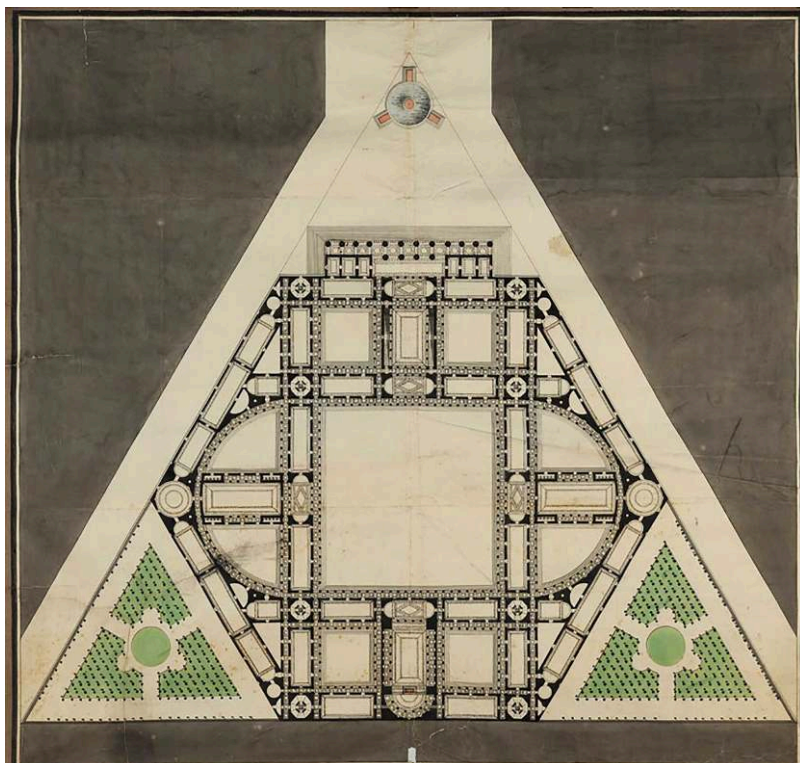
« Collège » [titre forgé], premier prix d'architecture de l'Académie royale, auteur non identifié, 1764, École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris (PRA 61). Sur l'axe principal se trouve la chapelle, sur l'axe transversal se trouvent la salle de physique et la salle des Actes.

Reproduction RMN-Grand Palais / image Beaux-arts de Paris.

- 5 Ceux-ci montrent une distribution symétrique et régulière, structurée par une grande cour centrale entourée de portiques distribuant les classes, dans l'axe de laquelle est placée la chapelle ; au fond du terrain, les cours de service ; à l'étage, des dortoirs. L'ensemble rappelle par certains aspects l'École militaire qui, comme l'a souligné Jean-Marie Pérouse de Montclos, s'inscrit dans la tradition des collèges¹⁰. Il est d'une monumentalité contenue et surprend par l'importance accordée à la salle des Actes et à celle de physique, qui n'étaient pas mentionnées dans le programme et font sans doute écho aux visées pédagogiques réformatrices d'introduire l'étude des sciences en complément de celle des humanités. De part et d'autre, les groupements par deux des salles de classe s'ouvrant sur de petites cours latérales dotées de toilettes et reliées par un escalier à l'étage des dortoirs témoignent d'une attention de l'auteur du plan à la sociabilité et au confort des élèves.
- 6 Le sujet fut à nouveau choisi par l'Académie pour le Prix de Rome de 1780. Il s'agissait cette fois-ci d'un « collège sur un terrain ayant la forme d'un triangle équilatéral¹¹ ». De toute évidence, le choix invitait à une réflexion sur la géométrie plus que sur les usages ; il appelait, comme l'écrit Bruno Foucart, à « des solutions particulièrement complexes qui ne pouvaient servir d'exemples, même si elles favorisaient l'habileté des candidats¹². » Le terrain, dont chaque côté devait avoir 180 toises, soit 360 mètres, était deux fois plus grand que le précédent. Le programme, un peu plus détaillé, mentionnait une bibliothèque. Il précisait que la décoration devait être « dans le genre analogue à la destination de cet édifice¹³ », incitant à rendre manifeste sa fonction. Un tournant avait, en effet, été pris avec la désignation de Julien David Le Roy (1724-1803) pour

succéder à Jacques-François Blondel (1705-1774) comme professeur d'architecture. Dominaient désormais la référence à l'Antiquité et l'expressivité de l'architecture. Louis Alexandre Trouard (1759-1802) remporta le premier prix et Jean-Nicolas-Louis Durand (1760-1834) le deuxième [fig. 2].

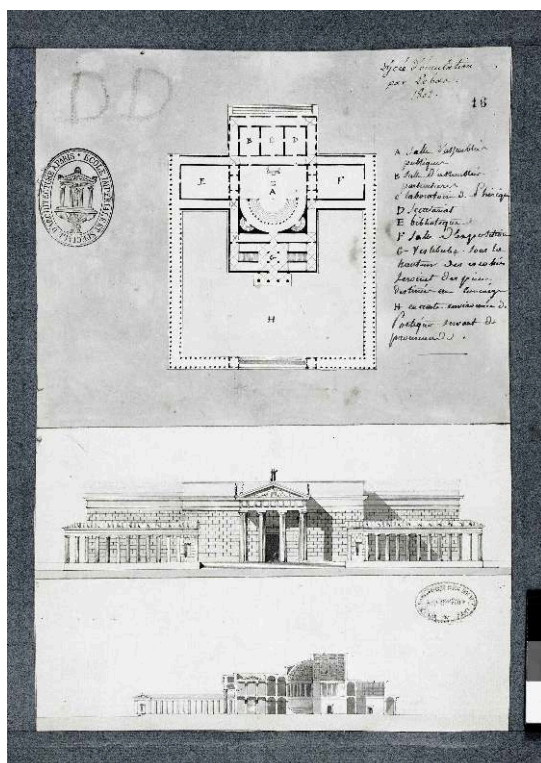
Figure 2



« Collège sur un terrain triangulaire » (titre forgé), 2^e prix d'architecture de l'Académie royale, Jean-Nicolas-Louis Durand, 1780, École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (PRA 99).
Reproduction RMN-Grand Palais / image Beaux-Arts de Paris.

- 7 Par la suite, aucun collège ou lycée ne fut plus choisi comme sujet pour le Prix de Rome. Évalué avec plus de réalisme, il trouva plutôt sa place dans les exercices de première classe, comme nous l'évoquions. En 1802, deux dessins conservés par l'École des beaux-arts attestent de l'existence d'un nouveau concours¹⁴. L'un est dû à Louis Hippolyte Le Bas (1782-1867), l'autre à Louis Sylvestre Gasse (1778-1833). Le programme n'en est pas connu¹⁵, mais il a probablement été rédigé par Le Roy. Les dessins présentent des édifices de dimensions très inférieures aux précédentes et un tout autre dessein [fig. 3].

Figure 3



« Lycée d'émulation » (titre forgé), concours d'émulation de 1^{re} classe, Louis-Hippolyte Lebas, Paris, 1802, Esq. 16, École nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

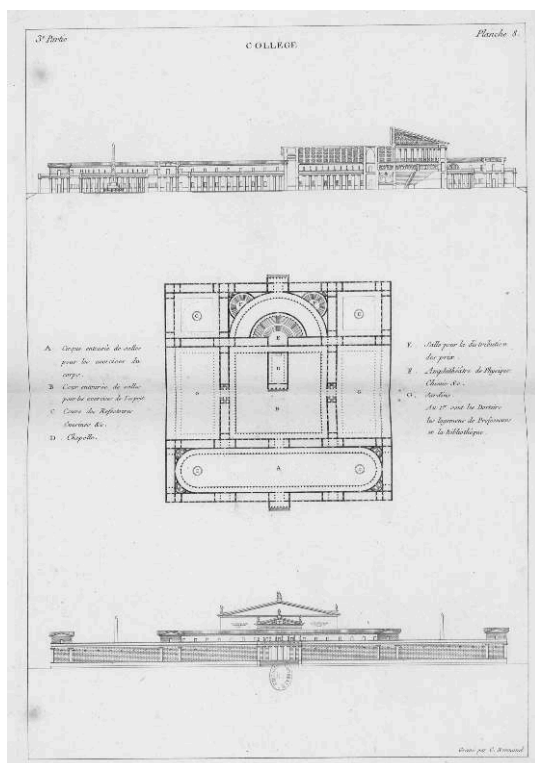
Reproduction RMN-Grand Palais / image Beaux-Arts de Paris.

- 8 Plutôt que d'un « lycée d'émulation », comme l'indique une mention manuscrite, il pourrait s'agir d'une école centrale qui, instituée en 1795 par la Convention, a constitué le second degré de l'instruction jusqu'à la création des lycées. Conçue en opposition aux collèges, elle en différait tant par les matières professées que par les méthodes utilisées. « Pour la première fois, écrivit Émile Durkheim, on entreprenait d'organiser la culture intellectuelle et morale de la jeunesse sur des bases exclusivement scientifiques¹⁶. » L'enseignement était assuré par des cours d'une difficulté croissante au fil des années et chaque élève décidait individuellement de ceux qu'il suivrait. Il n'y avait plus de classes, pas d'internat non plus, chacun étant libre de ses mouvements. Ces écoles étaient situées au centre de chaque département, d'où leur appellation de « centrale », et devaient être dotées d'une bibliothèque publique, d'un jardin et d'un cabinet d'histoire naturelle, d'un cabinet de physique expérimentale ainsi que d'une collection de machines et de modèles pour les arts et métiers¹⁷. Il y en eut une centaine en France, généralement installées dans des édifices existants. D'où l'intérêt de ces projets qui, si l'hypothèse est juste, inventent une architecture pour ces établissements de la période révolutionnaire. On retrouve, dans le plan du rez-de-chaussée de Le Bas, la plupart des éléments dont ils se composaient : une bibliothèque (E), un espace pour la promenade (H), un laboratoire de physique (C), une salle d'exposition (F). Au centre, en lieu et place de la chapelle des anciens collèges, a été placée une salle d'assemblée publique qui affiche l'indépendance de l'enseignement vis-à-vis de l'Église et la valeur de la libre conférence contre celle de la classe. L'architecture est dans le goût des « Anciens » et fait écho à la réalisation la plus célèbre de ces années, l'École de chirurgie (1769-1775)

de Jacques Gondouin (1737-1818), dont on retrouve dans l'hémicycle de Le Bas les gradins et la voûte en cul-de-four à caissons.

- 9 C'est dans ces années que Jean-Nicolas-Louis Durand publia les cours qu'il faisait à l'École centrale des travaux publics, actuelle École polytechnique. Pour chaque genre d'édifice, il proposait à ses élèves un « projet-type », dessiné de sa main ou de celle de ses collègues¹⁸. Selon Werner Szambien, celui du collège serait dû à Durand lui-même et daterait de 1800¹⁹ [fig. 4].

Figure 4



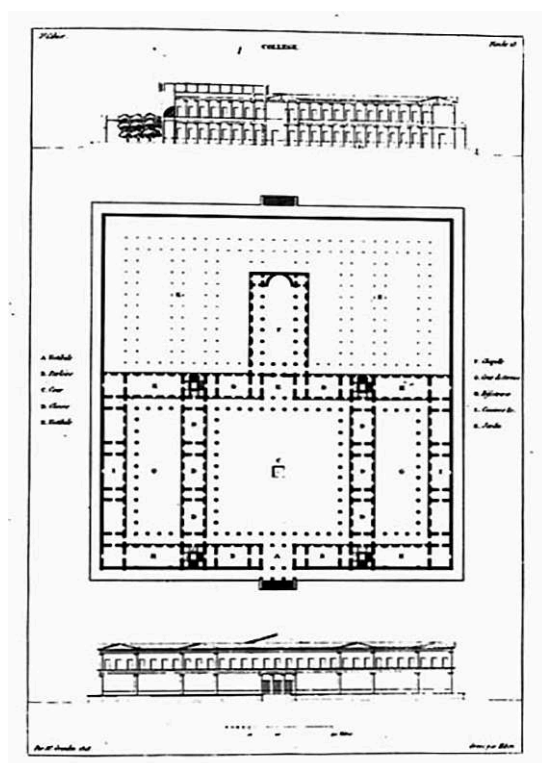
« Collège », planche 8 du second volume du *Précis des leçons d'architecture données à l'École polytechnique*, Jean-Nicolas-Louis Durand, 1802-1805, Paris.

Reproduction Anne-Marie Châtelet.

- 10 Il a plus à voir avec celui de Le Bas qu'avec celui qu'il avait lui-même conçu pour le Grand Prix de 1780. On retrouve l'amphithéâtre central, ici flanqué de deux petits pour la physique et la chimie (F), des jardins (G) et une bibliothèque à l'étage. Mais figurent aussi nombre d'éléments propres aux collèges d'Ancien Régime : une chapelle (D) et des classes, ainsi que des dortoirs et des logements aux accents conventuels. L'ensemble est complété par un agencement inspiré de la « culture grecque » : un gymnase (A). « On a tâché, résumait-il, de se pénétrer de l'esprit des anciens, et de mettre à profit tout ce que les édifices modernes de ce genre peuvent offrir d'intéressant²⁰. » Au moment où le Premier consul décidait de la suppression des écoles centrales, d'un retour à la discipline de l'internat et à la prépondérance des études classiques, ce métissage était opportun. Durand engageait ses élèves à suivre la même démarche en s'inspirant non seulement des modèles de son cours mais aussi d'exemples du passé dont il leur proposait plans et élévations dans son *Recueil et parallèle des édifices de tout genre anciens et modernes*²¹. La planche consacrée aux « Palestres, collèges, bibliothèques, portiques,

bourses, etc. » comprenait trois références possibles dont deux choisies dans l'Italie de la Renaissance, l'université de Turin et le collège helvétique de Milan, et une dans l'actualité, la fameuse École de chirurgie de Gondouin. Les dessins de certains de ses élèves ont été publiés²² [fig. 5].

Figure 5



« Collège », planche 25 du *Choix des projets d'édifices publics et particuliers composés par des élèves de l'École royale polytechnique dans les concours d'architecture qui ont lieu chaque année*, auteur inconnu, Durand / Gauché, 1816, conservé à la Bibliothèque nationale de France (notice n° FRBNF40349131).
Reproduction BnF.

- 11 Leur architecture était élémentaire : un plan délesté de ce qui avait fait la nouveauté des écoles centrales et des façades répétitives. Leur dessein était en phase avec celui du directeur général de l'Instruction publique, Antoine-François Fourcroy (1755-1809), d'organiser l'établissement en fonction de la classe et de procéder avec économie²³. Ils y répondaient par leur austérité, même s'ils dérogeaient par l'importance accordée à la chapelle, que Fourcroy préconisait de placer sous les combles.

Le XIX^e siècle, de l'invention à la reproduction

- 12 C'est sur ces bases que s'est développée l'architecture des lycées, bien qu'elle n'ait que lentement pris corps. Paul Gerbod précise qu'à la fin du siècle, la moitié des lycées était encore installée dans d'anciens collèges, couvents ou hôpitaux et que seul un cinquième avait été construit pour leur destination²⁴. À l'École des beaux-arts, le sujet fut exceptionnel et les informations sont difficiles à réunir. Les rares concours mentionnés dans les revues sont absents des archives et réciproquement²⁵ ; des dessins ont disparu. Si les établissements d'enseignement restent un thème proposé aux élèves, priorité est

donnée aux plus prestigieux d'entre eux, et ce, pour le Prix de Rome : un palais pour l'université (1811), une école polytechnique (1815), une école de médecine (1820 et 1835), une école des Beaux-Arts (1849) ... Au mitan du siècle, un léger frémissement se fit sentir, sensible à la fois dans l'engagement de certaines villes à se doter de collèges royaux et dans la diffusion de nouvelles dispositions souhaitées pour ces locaux²⁶. Abel-François Villemain (1790-1870), ministre de l'Instruction publique de la monarchie de Juillet, introduisit une organisation qui allait longtemps gouverner leur aménagement. Celle-ci divisait les internes en trois sections correspondant à trois niveaux – les petits, les moyens et les grands – dont chacune avait « ses salles d'études, ses dortoirs, son réfectoire, sa cour plantée d'arbres et sa salle de récréation » et qui se partageaient une chapelle. Les salles de classe, communes aux internes et aux externes, étaient, elles, organisées autour d'une quatrième cour, à laquelle s'ajoutaient celles de service. Une quinzaine d'années plus tard, Léonce Reynaud (1803-1880), professeur à l'École polytechnique comme le fut Durand, publia à son tour un traité qui comprenait, nous l'écrivions, un chapitre sur les édifices d'instruction publique²⁷. Ce qui y domine est la question de la salubrité. Il exhortait ses élèves à offrir aux enfants l'air et la lumière dont l'enfermement les privait et proposait des solutions qui ont été souvent reprises par la suite. Il préconisait que les cours ne soient jamais fermées de bâtiments mais qu'elles restent ouvertes sur l'un de leurs côtés au moins et que les corps de logis n'aient que l'épaisseur d'une pièce, la circulation courant à l'extérieur, sous des auvents ou des portiques à colonnettes de fonte. Il plaidait pour une « élégante simplicité » qui puisse contrer la « répulsion » que ces édifices inspiraient à ceux qui les fréquentaient. Mais, contrairement à Durand, il n'en proposa pas de modèle dessiné.

- 13 Il demeure de cette décennie un sujet de concours rédigé en 1855 pour la première classe de l'École des beaux-arts²⁸ par Jean-Baptiste Lesueur (1794-1883). Professeur de théorie de 1853 à 1863, puis de 1873 à 1883, ce dernier a, malgré cette interruption, eu la responsabilité de ces programmes trente ans durant et choisi encore à deux autres reprises le « collège », en 1867 et en 1877. La première tentative a probablement été infructueuse, ne couronnant aucun élève. La seconde a permis d'attribuer trois secondes médailles et la troisième, dont la qualité des résultats fut signalée par Gustave Raulin dans la *Revue générale d'architecture et des travaux publics*²⁹, deux premières médailles et trois secondes. Cependant, les objectifs pédagogiques de Lesueur étaient plus culturels que pragmatiques, comme en témoignent tout autant la faiblesse de son programme de 1855, qui ignorait les récentes instructions du ministère de l'Instruction publique, que son goût pour l'histoire. Second Grand Prix de Rome en 1819, il avait rapporté de son séjour à la villa Médicis des portefeuilles de dessins des monuments antiques de Rome et des palais de l'Italie moderne qu'il avait publiés. Dans l'édition de ses conférences³⁰, il abordait les ordres et les édifices remarquables de l'Égypte à la Rome antique. Cette orientation fut contestée à son décès, comme l'a montré Guy Lambert³¹. L'appel à candidatures en vue de désigner son successeur fut accompagné d'une nouvelle définition du cours de théorie, rédigée sur une proposition du professeur de construction de l'École, Emmanuel Brune (1836-1886), un ancien de l'École polytechnique. Elle appelait le futur enseignant à exposer « la composition des édifices, dans leurs éléments et dans leur ensemble, au double point de vue de l'art et de l'adaptation à des programmes définis, à des nécessités matérielles³². » Edmond Guillaume (1826-1894), qui fut nommé, n'a pas laissé de traces écrites de son enseignement et n'a proposé ni lycée ni collège comme sujet de concours, privilégiant

des écoles supérieures, comme celle des Hautes Études Commerciales créée peu auparavant³³.

- 14 C'est avec l'arrivée de Julien Guadet (1834-1909) que les choses changèrent, comme en témoigne la publication de ses leçons. Il y répondait aux recommandations formulées précédemment et articulait son propos en deux volets : les éléments des édifices et leur composition dans un ensemble. Après avoir présenté les murs et les ouvertures, les baies et les ordres, les combles et les voûtes... il déclina différents types d'édifices. Il faisait ainsi entrer aux Beaux-Arts les conceptions pédagogiques de Durand et de Reynaud, mais il mobilisait, à titre d'exemples, des réalisations contemporaines. Cela était devenu d'autant plus pertinent que depuis l'arrivée des républicains, un établissement était créé tous les neuf mois³⁴. Ces créations avaient conduit à préciser, en 1861 déjà, puis en 1881 et en 1891, les instructions ministérielles, en insistant sur la salubrité et l'ouverture des cours comme l'avait suggéré Reynaud. Guadet a retenu pour son manuel deux nouveaux lycées d'Émile Vaudremer (1829-1914) qui illustrent deux catégories distinguées par les instructions, le lycée Champollion de Grenoble (Isère) qui réunissait internes et externes [fig. 6] et le lycée Buffon à Paris qui n'accueillait que les seconds³⁵.

Figure 6

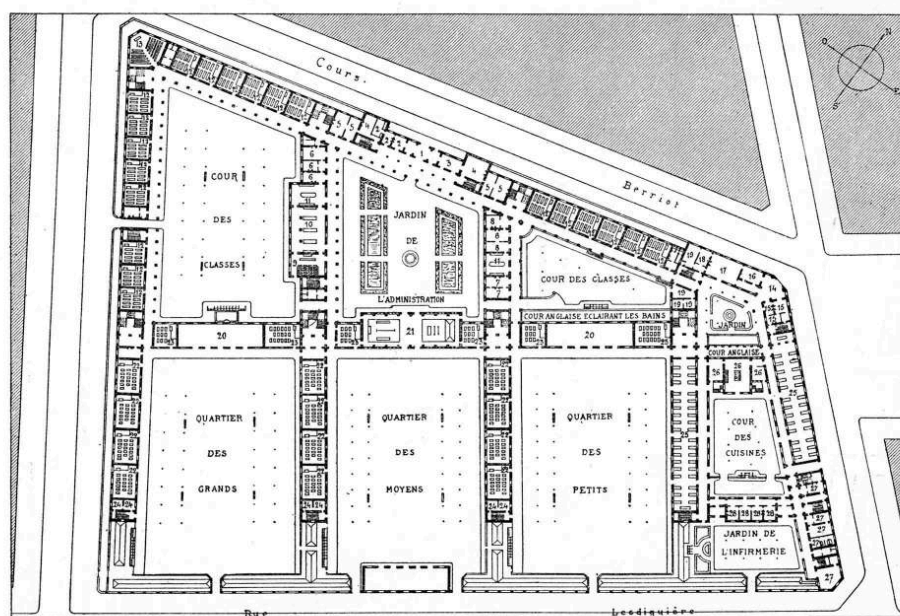


Fig. 657. — Plan du Lycée de Grenoble. Rez-de-chaussée.

EXTERNAT. — 1-2, entrée, concierge. — 3-4, parloirs. — 5, professeurs. — 6-7-8, direction. — 9-10, histoire naturelle. — 11, bibliothèque. — 12, classes. — 13, chant. — 14-15, entrée et concierge des petits. — 16-17, parloirs. — 18-19, économat.
INTERNAT. — 20, préau. — 21, gymnase. — 22-23, études. — 24, musique. — 25, réfectoires — 26, cuisine. — 27-28, service médical.

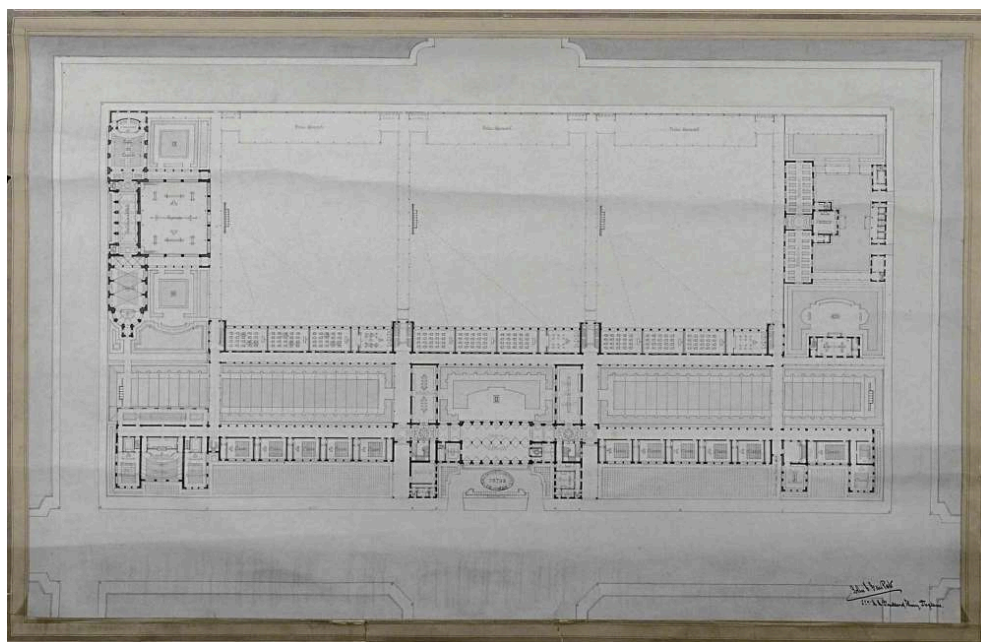
Plan du rez-de-chaussée du lycée de Grenoble (1883-1887), architecte Émile Vaudremer, publié dans le deuxième volume du traité de Julien Guadet : *Éléments et théorie de l'architecture. Cours professé à l'École nationale et spéciale des beaux-arts*, [1904], p. 216.

Reproduction Anne-Marie Châtelet.

- 15 Il laissait ainsi délibérément de côté ceux, pourtant réputés, de Sceaux (Lakanal) et de Tulle (Edmond-Perrier) dus à son ancien camarade d'atelier devenu un proche de Viollet-le-Duc, Anatole de Baudot (1834-1915).

- 16 En 1896, Guadet choisit le lycée pour un concours de première classe. Avec l'enthousiasme du néophyte, il enrichit le traditionnel programme énumérant les différents locaux nécessaires d'une introduction présentant quelques « règles prescrites pour la composition de tout lycée ». Il les avait auparavant exposées aux élèves lors de son cours de théorie et les édita dans son traité³⁶. Toutes touchaient à la salubrité ; elles concernaient les cours et la simple profondeur des édifices ainsi que la disposition des lits dans les dortoirs qui, soulignait-il, commandait une dimension des entre-axes du bâtiment comprise entre 3,40 m et 3,60 m. Les candidats disposaient ainsi de règles précises et d'exemples auxquels se référer. Le résultat de cette pédagogie fut probant : « Projets sérieux, étudiés avec un sentiment de réalité qu'avait suscité le caractère exact et "vécu" du programme³⁷ » notait la presse. Cent-deux projets furent rendus et onze couronnés, dont deux d'une première médaille. Celui de John Vredenburg Van Pelt (1874-1962) est une habile interprétation du plan du lycée de Grenoble qui en régularise les dispositions pour l'adapter au rectangle régulier proposé par le programme et atténuer les séparations entre les cours [fig. 7].

Figure 7



Plan du rez-de-chaussée du projet rendu par John-Vredenburg Van Pelt (1874-1962) au concours d'émulation de 1^{re} classe de juin 1896, École nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

Reproduction RMN-Grand Palais / image Beaux-Arts de Paris.

- 17 Les instructions ministérielles et le traité de Guadet étaient laconiques quant au traitement des façades. Les premières se contentaient de demander l'emploi de « matériaux en usage dans le pays³⁸ », autrement dit la région. Le second soulignait le caractère répétitif de cette architecture et concluait que de cette uniformité naissait son identité : « Vous [la] reconnaîtrez à sa composition, écrivit-il, sans avoir besoin de lire l'inscription sur la porte³⁹. » Il illustre son propos par la façade du lycée Buffon [fig. 8] que retranscrivit Van Pelt.

Figure 8

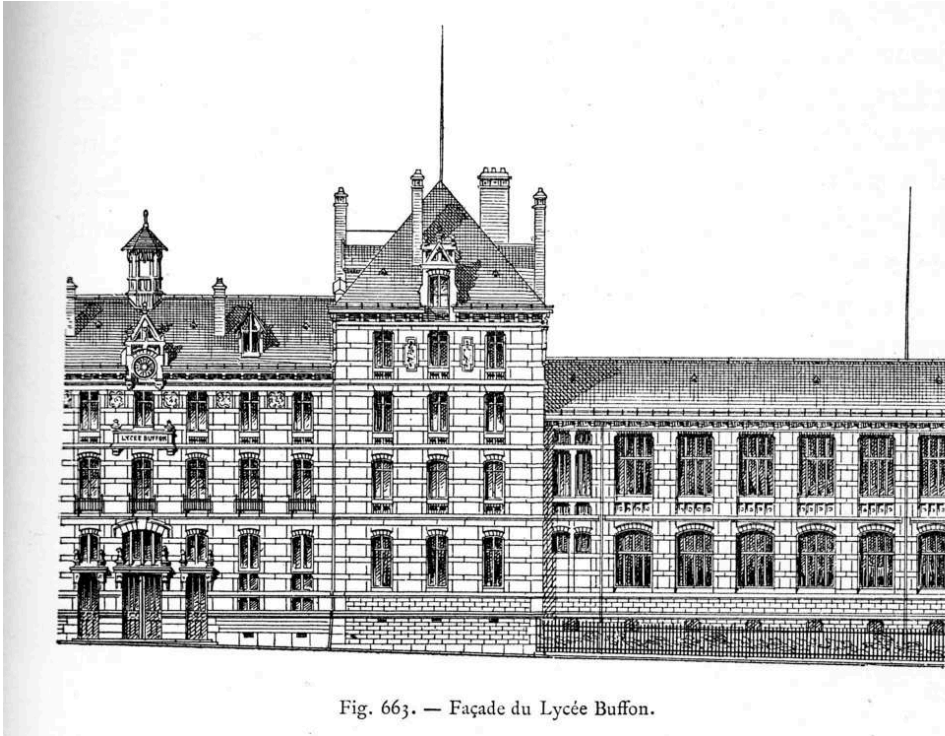


Fig. 663. — Façade du Lycée Buffon.

Façade du lycée Buffon à Paris (1885-1889), architecte Émile Vaudremer, publié dans le deuxième volume du traité de Julien Guadet, *Éléments et théorie de l'architecture. Cours professé à l'École nationale et spéciale des beaux-arts*, [1904], p. 229.

Reproduction Anne-Marie Châtelet.

- 18 En bon élève, celui-ci offrit une démonstration fonctionnaliste qui juxtaposait les cadences dissemblables des longues salles d'études et des plus courtes salles de classe alternant avec des vestiaires [fig. 9].

Figure 9



Façades et coupes du projet rendu par John-Vredenburgh Van Pelt (1874-1962) au concours d'émulation de 1^{re} classe de juin 1896, École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Reproduction RMN-Grand Palais / image Beaux-Arts de Paris.

- 19 Il jouait de la polychromie et de l'appareillage des briques et des pierres, reprenant ce qu'un critique de la *Revue générale* avait désigné comme un « système de la décoration par les matériaux⁴⁰ » à propos de la façade du collège Chaptal. Depuis cette réalisation d'Eugène Train (1832-1903), le rationalisme constructif était devenu l'estampille de l'architecture scolaire. Il n'était pas prescrit, mais partout employé.
- 20 En 1898, la commission des concours de fondation reprit le sujet pour le Prix Edmond Labarre auquel pouvaient prétendre tout autant les élèves de seconde que de première classe⁴¹. Les résultats furent semblables, bien que moins étudiés puisqu'il s'agissait d'un concours d'esquisse. Il y eut, exceptionnellement, deux lauréats, tous deux en première classe : Henri Ferdinand (1875- ?) et Jean Hulot (1871-1959). Ces années 1890 ont ainsi généreusement distribué les lauriers pour les concours portant sur un lycée. Plus que l'inventivité des projets, ils consacraient l'évolution concomitante de l'architecture scolaire et des méthodes pédagogiques introduites par Guadet, l'une et l'autre parvenues à une forme d'achèvement. L'école entraînait avec succès ses élèves à répondre à un programme accompli.

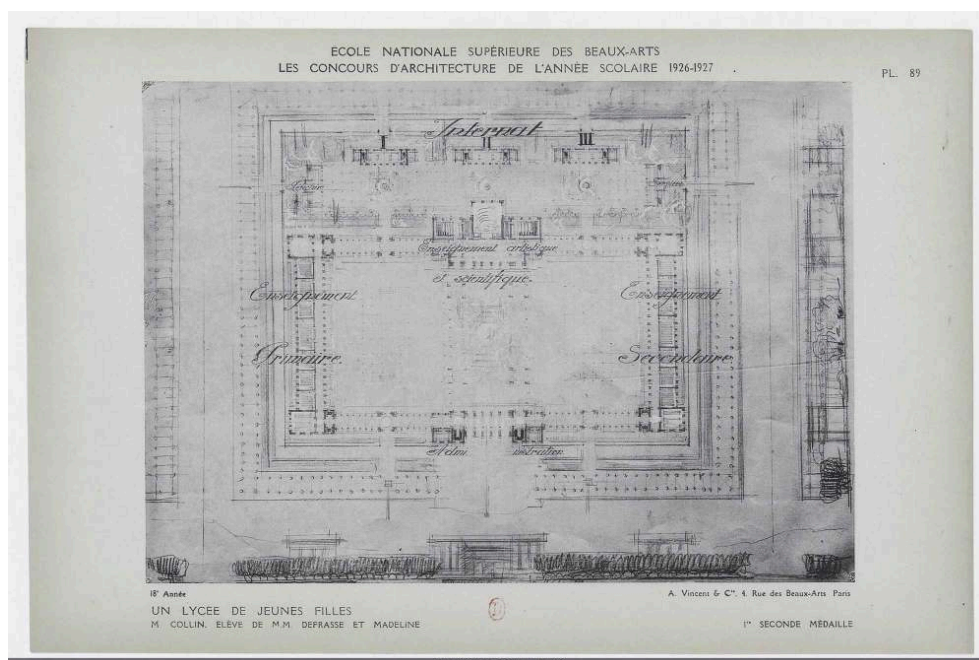
Le XX^e siècle, entre rhétorique et pragmatisme

- 21 On pourrait imaginer que cet équilibre ait perduré, mais ce ne fut pas le cas. Peut-être le ralentissement de la construction scolaire a-t-il joué un rôle. Toujours est-il que le sujet n'est réapparu qu'une trentaine d'années plus tard, sous la forme d'un lycée de filles en 1927, d'un lycée en 1934 et d'un collège en 1941. À deux reprises, ce choix paraît répondre à une évolution réglementaire. En 1924, un décret autorisa les établissements d'enseignement féminin à préparer leurs élèves au baccalauréat, qui leur était resté jusque-là inaccessible⁴² ; en 1929, de nouvelles instructions furent

promulguées pour la construction des lycées et collèges, complétées par des prescriptions d'hygiène en 1934⁴³.

- 22 Le programme du lycée de jeunes filles est dû à Victor-Auguste Blavette (1850-1933), qui avait succédé à Guadet en 1908 à la chaire de théorie de l'architecture et y demeura vingt ans. Toutefois, il ne rédigea pas de cours et n'en donna pas non plus⁴⁴, dénouant les liens qu'avait tissés Guadet entre l'exposé des principes en amphithéâtre et leur application dans les exercices d'émulation. Il proposa un édifice pour cent internes et deux cents externes et précisa, entre autres, qu'il devrait avoir des classes dédiées à la préparation du baccalauréat et un internat pavillonnaire⁴⁵. Albert Louis Collin (1907- après 1973) obtint une première seconde médaille, la plus haute récompense pour ce type de concours dit « sur esquisse » qui se faisait en douze heures en loge [fig. 10].

Figure 10



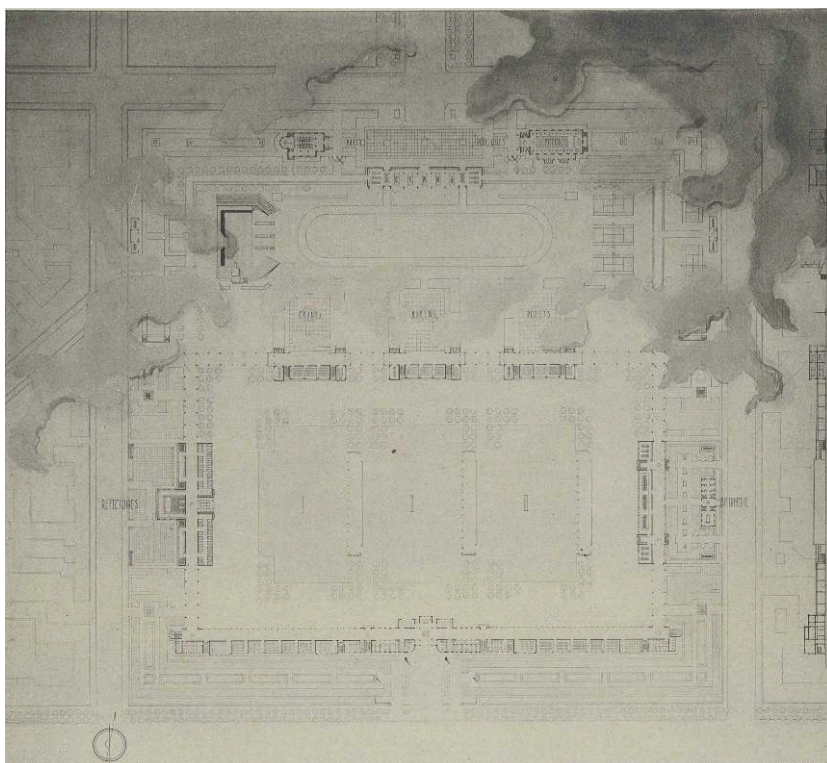
Un lycée de filles, esquisse d'Albert-Louis Collin élève de Defrasse et Madeline, pour le concours d'émulation de 1^{re} classe de mars 1927 publiée dans *Les Concours d'architecture de l'année scolaire 1926-1927*, Auguste Vincent & Cie p. 26, pl. 89.

Reproduction Les collections numérisées de la bibliothèque de l'INHA.

- 23 Il reprit l'idée de pavillons pour les internes et la partition suggérée par Blavette en cinq groupes de bâtiments – administration, enseignement primaire, secondaire, scientifique et artistique, internat – qu'il transcrivit en une composition symétrique et légèrement emphatique. Une vaste cour aérée et cernée de portiques était ordonnée par un axe central et deux secondaires qui gouvernaient également la petite cour de l'internat. Plus qu'une recherche inscrivant le projet dans la généalogie de l'architecture scolaire, c'était un exercice de rhétorique témoignant de l'habileté d'un élève rompu à la composition.
- 24 Pour le concours de 1934 « sur projets rendus », les élèves disposaient d'un peu plus d'un mois d'étude, ce qui explique que leurs travaux aient été plus fouillés. Louis Madeline (1882-1962), le nouveau professeur de théorie, proposa une actualisation du programme du lycée, plus induite qu'explicite⁴⁶. Sans pointer la place grandissante

accordée au sport par le ministère de l'Instruction publique et le développement contemporain de l'architecture du plein air, il fixa à neuf hectares (90 000 m²) la surface du terrain. C'était le double de celle proposée pour le concours de 1896, pour cent écoliers de plus. Cette option appelait un terrain d'entraînement, présent dans l'ensemble des projets primés, et une architecture pavillonnaire, qui fut limitée à l'internat, comme l'avait suggéré Blavette. Pour ordonner la vastitude du terrain, les élèves de l'atelier Laloux-Lemaresquier le traversèrent d'axes épinglant le bâti situé sur ses marges, comme l'avait fait Collin, dessinant d'improbables lycées organisés autour de grands vides [fig. 11].

Figure 11

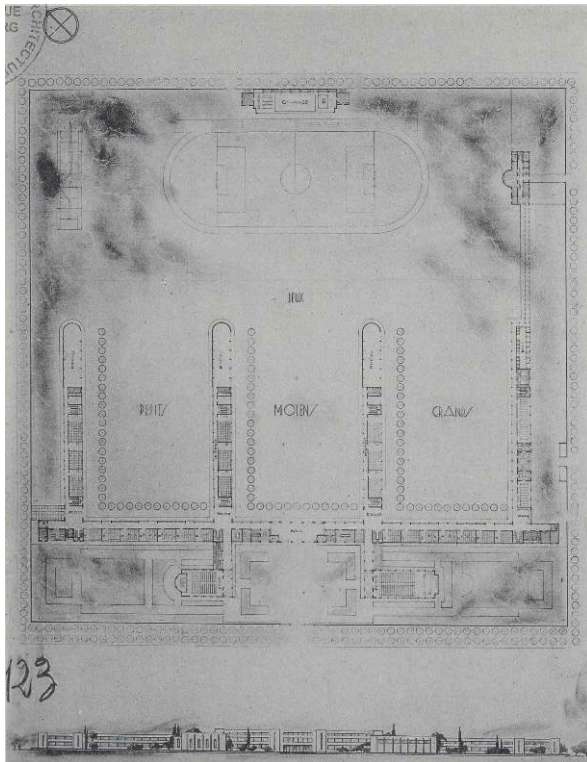


Plan du rez-de-chaussée du projet rendu par Charles Govaerts, élève de Laloux et Lemaresquier, au concours d'émulation de 1^{re} classe de novembre 1934 publié dans *Les Concours d'architecture de l'année scolaire 1934-1935*, Vincent, Fréal & Cie, pl. 21.

Reproduction Numistral – La bibliothèque numérique patrimoniale du service des Bibliothèques de l'université de Strasbourg.

- 25 D'autres reprirent une solution éprouvée : le plan en peigne utilisé par de Baudot pour Lakanal à Sceaux [fig. 12].

Figure 12

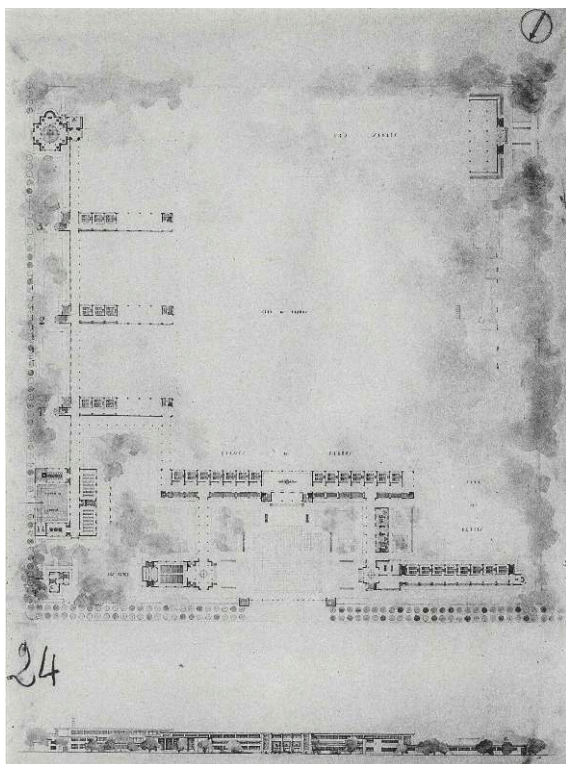


Plan du rez-de-chaussée du projet rendu par Guillaume Barbé, élève de Recoura et Mathon, au concours d'émulation de 1^{re} classe de novembre 1934 publié dans *Les Concours d'architecture de l'année scolaire 1934-1935*, Vincent, Fréal & Cie, p. 13-15, pl. 19.

Reproduction Numistral – La bibliothèque numérique patrimoniale du service des Bibliothèques de l'université de Strasbourg.

- 26 Claude Le Cœur (1906-1999), élève de l'atelier de Jacques Debat-Ponsan (1882-1942), versé dans l'architecture scolaire, mais aussi fils et petit-fils d'architectes qui s'en étaient fait une spécialité, se démarqua. Il associa un internat inspiré de Lakanal à un externat à redans, délaissant la symétrie dominante [fig. 13].

Figure 13



Plan du rez-de-chaussée du projet rendu par Claude Le Cœur, élève de Debat-Ponsan, au concours d'émulation de 1^{re} classe de novembre 1934 publié dans *Les Concours d'architecture de l'année scolaire 1934-1935*, Vincent, Fréal & Cie, p. 13-15, pl. 22.

Reproduction Numistral – La bibliothèque numérique patrimoniale du service des Bibliothèques de l'université de Strasbourg.

- 27 On le voit, il était difficile de trouver une bonne réponse à une question mal posée. Le panel de celles qui ont été publiées rend compte des postures pédagogiques divergentes des ateliers, dont les uns privilégiaient une formation à la composition, comme l'avait fait Lesueur, et les autres, la recherche pragmatique de solutions aux problèmes contemporains qu'avait prônée Guadet.
- 28 La reconstruction et l'accroissement de la natalité, puis la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans en 1959, ont suscité dans l'après-guerre d'importants besoins en bâtiments scolaires. Par souci d'économie et de rapidité de la construction, le ministère décida, en 1952, d'imposer l'utilisation d'une trame de 1,75 m, tout en privilégiant l'extension de la surface des terrains pour la culture physique, la réduction de la hauteur des bâtiments et leur conformation pavillonnaire⁴⁷. Il préconisa la réalisation de « cités scolaires » et actualisa en 1949 les précédentes instructions⁴⁸. Le nouveau professeur de théorie de l'École des beaux-arts, André Gutton (1904-2002), fut partie prenante de cette évolution, signant le lycée climatique de Gérardmer (act. lycée de La Haie Griselle, Vosges) et plusieurs édifices de la cité scolaire d'Orléans (Loiret). Il n'est donc pas surprenant qu'il ait repris, en 1956, le sujet du lycée pour un concours de première classe⁴⁹ ; il l'est plus qu'aucune récompense n'ait pu être décernée. Gutton avait en effet renoué avec la publication des cours dont il donna, dès le premier volume, le programme : après une introduction, il développait les caractéristiques des différents types d'édifices et consacrait un dernier volet à l'urbanisme⁵⁰. S'il se situait explicitement dans le sillage de Guadet, il se réclamait d'une approche urbaine peu

présente chez son prédécesseur et se distinguait également par l'internationalité des très nombreux exemples qu'il fournissait. Le programme qu'il proposa pour le concours de 1956 était à peu de chose près celui de son lycée climatique, un terrain de 3 000 m² et quatre entités à répartir – l'externat, l'internat, les services généraux et les logements – pour accueillir 600 élèves. Les explications données dans son manuel, qu'il avait dû exposer lors de son cours, étaient détaillées et les exemples nombreux. Mais il n'y eut parmi les concurrents ni médaillés, ni mentionnés.

- 29 Les années suivantes, et jusqu'à l'éclatement des Beaux-Arts en 1968, il n'y eut plus d'autres concours sur ce sujet. Figurent encore deux établissements secondaires : en 1961, un « collège technique industriel » et, en 1962, un grand établissement d'enseignement technique⁵¹. On sait que les dissensions pédagogiques qui traversaient l'École, partagée entre rhétorique et pragmatisme, ont été en s'accroissant, mais elles n'ont toutefois pas condamné le fonctionnement des concours. Sans doute faut-il voir là un dégoût pour la normalisation à marche forcée qui était alors imposée par le ministère de l'Éducation nationale à une architecture dont les professeurs de théorie regrettaient déjà par le passé les fortes contraintes dont elle s'accompagnait. Un lycée de grand air pouvait encore faire rêver, un collège industrialisé non.

NOTES

1. La rédaction de cet article, dont le dessein était d'exploiter les sources disponibles aux Archives nationales et à l'École nationale supérieure des beaux-arts, a été partiellement contrariée par le confinement imposé par la pandémie de la Covid-19. Elle a été réalisée dans le cadre du programme EnsArchi financé par l'ANR.

2. Informations issues du *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts de Paris (1800-1968)*, [en ligne] <https://www.inha.fr/fr/ressources/outils-documentaires/acces-global-et-organise-aux-ressources-en-histoire-de-l-art-aporha/dictionnaire-des-eleves-architectes-de-l-ecole-des-beaux-arts-1800-1968.html> [lien valide en février 2021]

3. En 1908, 1914, 1929 et 1933 ; voir École nationale supérieure des beaux-arts, *Les Concours d'architecture de l'année scolaire 1907-1908*, p. 24 (désormais abrégé en CA suivi de la date) ; CA 1913-1914, p. 3. ; CA 1928-1929, p. 27 ; CA 1933-1934, p. 19. Je remercie Amandine Diener de son aide dans cette enquête.

4. DURAND Jean-Nicolas-Louis, *Précis des leçons d'architecture données à l'École polytechnique*, Paris, [chez l'auteur], an X-an XIII [1802-1805].

5. REYNAUD Léonce, *Traité d'architecture contenant des notions générales sur les principes de la construction et sur l'histoire de l'art. Deuxième partie Édifices*, Paris, Victor Dalmont, 1858, p. 370-391.

6. GUADET Julien, *Éléments et théorie de l'architecture. Cours professé à l'École nationale et spéciale des beaux-arts*, Paris, Aulanier et C^{ie}, 1901-1904, vol. 2, p. 213-233.

7. GUTTON André, *Conversations sur l'architecture. Cours de théorie de l'architecture professé à l'École nationale supérieure des beaux-arts, tome III B, Les Édifices de l'enseignement : écoles, lycées, facultés, universités*, Paris, Vincent et Fréal, 1952-1959.

8. PÉROUSE MONTCLOS de Jean-Marie, *Les Prix de Rome. Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIII^e siècle*, Paris, Berger-Levrault / École nationale supérieure des beaux-arts, 1984, p. 224.

9. *Ibid.*, p. 79.
10. PÉROUSE MONTCLOS de Jean-Marie, *Ange-Jacques Gabriel, l'héritier d'une dynastie d'architectes*, Paris, Éditions du patrimoine, 2012, p. 41.
11. PÉROUSE MONTCLOS de Jean-Marie, *Les Prix de Rome*, p. 167-169.
12. FOUCART Bruno, « Art et science, les projets architecturaux pour les installations scolaires et scientifiques sous le Consulat de l'Empire. Rêves et réalités », in BOUDON Jacques-Olivier (dir.), *Napoléon et les lycées. Enseignement et société au début du XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde Éditions / Fondation Napoléon, 2004, p. 116.
13. PÉROUSE MONTCLOS de Jean-Marie, *Les Prix de Rome...*, p. 167.
14. « Dessins scolaires d'architecture », *Cat'zArt* [en ligne], <http://www.ensba.fr/ow2/catzarts/voir.xsp?id=00101-1801> ; <http://www.ensba.fr/ow2/catzarts/voir.xsp?id=00101-1800> [liens valides en février 2021].
15. Il ne figure ni dans la série AJ 52 des Archives nationales ni dans les procès-verbaux de l'Académie des beaux-arts édités par BONAIRE Marcel, *Procès-verbaux de l'Académie des beaux-arts publiés pour la Société de l'art français*, Paris, Armand Colin, 1937-1943.
16. DURKHEIM Émile, *L'Évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 1999 [1938], p. 343.
17. Décret du 7 ventôse an III [25 février 1795], in BUISSON Ferdinand, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1882, Première partie, t. 1, p. 772.
18. DURAND Jean-Nicolas-Louis, *Précis...*
19. SZAMBIEN Werner, *Jean-Nicolas-Louis Durand, 1760-1834. De l'imitation à la norme*, Paris, Picard, 1984, p. 203.
20. DURAND Jean-Nicolas-Louis, *Précis...*, p. 52.
21. DURAND Jean-Nicolas-Louis & LEGRAND Jacques Guillaume, *Recueil et parallèle des édifices de tout genre anciens et modernes, remarquables par leur beauté, par leur grandeur, ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle*, Paris, Gillé, 1801, planche 18 « Palestres, collèges, bibliothèques, portiques, bourses, etc ». Cette planche est visible en ligne : <https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/durand1802/0020> [lien valide en février 2021].
22. DURAND Jean-Nicolas-Louis, *Choix des projets d'édifices publics et particuliers composés par des élèves de l'École Royale Polytechnique dans les concours d'architecture qui ont lieu chaque année*, Paris, Fantin / Gauché : Treuttel et Wurtz, 1816, planches 25, 26, 27.
23. S. N., *Recueil des lois et règlements concernant l'instruction publique depuis l'édit de Henri IV en 1598 jusqu'à ce jour*, Paris, Brunot-Labbé, 1814, t. II, p. 297-299.
24. GERBOD Paul, *La Vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1968, p. 14-15.
25. Je remercie Shahram Abadie de son soutien dans cette enquête.
26. « Indication des locaux nécessaires pour l'établissement d'un collège royal » datée du 30 mai 1843, signée Villemain, ministre de l'Instruction publique, in *Bulletin universitaire contenant les ordonnances, règlements et arrêtés concernant l'Instruction publique*, 1843, p. 132-138.
27. Voir ci-dessus note 5.
28. AN, AJ 52 / 144.
29. *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, 1878, vol. XXV, col. 32. Les dessins n'ont pas été publiés et les délais de leur reproduction n'ont pas permis de les intégrer dans cet article.
30. LESUEUR Jean-Baptiste, *Histoire et théorie de l'architecture*, Paris, Firmin-Didot, 1879.
31. LAMBERT Guy, « De l'amphithéâtre à *Éléments et théorie de l'architecture* : le cours de théorie de Julien Guadet, un "lieu de production du savoir" », in LAMBERT Guy & THIBAUT Estelle (dir.), *L'Atelier et l'amphithéâtre. Les écoles de l'architecture, entre théorie et pratique*, Wavre, Mardaga, 2011, p. 101-130.
32. *Journal officiel de la République française* du 24 janvier 1884, p. 387.
33. AN, AJ 52 / 145.

34. LUC Jean-Noël, « À la recherche du “tout puissant empire du milieu.” L’histoire des lycées et leur historiographie au début du XXI^e siècle », in CASPARD Pierre, LUC Jean-Noël & SAVOIE Philippe (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d’histoire*, Lyon, INRP, 2005, p. 16.
35. THOMINE Alice, *Émile Vaudremer (1829-1914). La Rigueur de l’architecture publique*, Paris, Picard, 2004, p. 190-200.
36. GUADET Julien, *Éléments et théorie...*, p. 214-215 ; AN, AJ 52 / 146.
37. U. A., « École des Beaux-Arts », *La Construction moderne*, 21 novembre 1896, p. 89.
38. « Installation des lycées et collèges », *Encyclopédie d’architecture*, 1891-1892, p. 42.
39. GUADET Julien, *Éléments et théorie...*, p. 228.
40. VAUTHIER P., « Collège municipal Chaptal », *Revue générale de l’architecture et des travaux publics*, 1878, vol. XXXV, col. 11.
41. U. A., « École des Beaux-Arts. Concours Labarre », *La Construction moderne*, 5 mars 1898, p. 268-269.
42. Décret du 25 mars 1924.
43. Instructions du 15 avril 1929 et prescriptions d’hygiène du 3 janvier 1934, voir CROS Louis & DEVÈZE René, *Manuel de législation, de réglementation et de jurisprudence à l’usage des établissements d’enseignement du second degré et de l’administration de l’Éducation nationale*, Paris, Mizeret, Rinqueberck et Rouvière, 1946, p. 138-159 et p. 161-169.
44. LOUVET Albert, « L’École des Beaux-Arts », *L’Architecture*, n° 4, 1929, p. 105.
45. Sujet et projet médaillé publiés dans *CA 1926-1927*, p. 26, pl. 89.
46. Sujet et projets médaillés publiés dans *CA 1934-1935*, p. 13-15, pl. 19 à 26.
47. PESCHARD Marcel, « Les établissements de l’enseignement du second degré », *L’Architecture d’aujourd’hui*, n° 34, 1951, p. 7.
48. Ministère de l’Éducation nationale, *Fascicules de documentation administrative*, 1960, p. 86-110.
49. Sujet publié dans *CA 1955-1956*, p. 16-17.
50. Voir ci-dessus note 7.
51. Sujets et projets publiés dans *CA 1960-1961*, p. 24-25 et pl. 48 et *CA 1962-1963*, p. 6-8 et pl. 10-11.

RÉSUMÉS

Quel rôle les lycées ont-ils joué dans la formation des architectes à l’École des beaux-arts ? La question peut paraître incongrue si l’on n’a pas présent à l’esprit que sa pédagogie reposait essentiellement sur l’émulation et qu’elle consistait à entraîner les élèves à concevoir des projets d’édifices. C’est en prenant régulièrement part aux concours qui leur étaient proposés que ceux-ci progressaient dans leurs études. Chaque mois, des sujets différents leur étaient soumis, de difficulté et de nature variées. Cette analyse s’interroge sur la fréquence des lycées et collèges dans ce vaste panel, du début du XIX^e siècle à la dissolution de l’École en 1968, une période qui est aussi celle du développement des lycées dont la création date de 1802. À plusieurs reprises, le professeur de théorie ou l’Académie d’architecture, qui avait le privilège de décider du Prix de Rome, ont opté pour un établissement d’enseignement secondaire et ce fut généralement à un moment marquant de l’évolution de ces édifices. Les critères de jugement des projets rendus oscillent entre la maîtrise des règles de composition et la connaissance de ce qui se construisait à l’époque. Ainsi, les élèves ont-ils été médaillés pour leur virtuosité graphique ou pour leur

adresse à interpréter une solution éprouvée, plus rarement pour leur capacité à formuler des idées prospectives.

What role did the high schools play in the training of architects at the École des Beaux-Arts?

This question might sound odd if you don't bear in mind that the education was mainly based on competitive spirit and that it consisted in training students for building projects design. It was only through regular participation in the architectural design competitions they were offered that these students could progress with their studies. Each month, different kind of subjects were entrusted to them, with varying difficulty and nature. This review examines the frequency of lycées and collèges (France's high schools and middle schools) among this wide range of subjects, from the beginning of the 19th century to the dissolution of the École des beaux-arts in 1968, a period which also saw the development of the lycées whose creation dates from 1802. On several occasions, the professor of theory or the Académie d'Architecture, that had the privilege of determining the Prix de Rome, opted in favour of a secondary educational establishment, and it generally coincided with a significant moment in the evolution of these buildings. The judging criteria for the submitted projects vacillated between mastery of the composition rules and knowledge of what was being built at the time. Thus, the students received awards for their design virtuosity or for their adroitness in interpreting a well-proven solution, more rarely for their ability to suggest forward-looking ideas.

INDEX

Mots-clés : enseignement secondaire, lycée, collège, École nationale des beaux-arts, enseignement de l'architecture, concours d'architecture, Durand (Jean-Nicolas-Louis), Guadet (Julien), Gutton (André)

Keywords : secondary education, upper secondary school, high school, middle School, École nationale des beaux-arts, School of Fine Arts, architectural education, architectural design competition, Durand (Jean-Nicolas-Louis), Guadet (Julien), Gutton (André)

AUTEUR

ANNE-MARIE CHÂTELET

Professeure d'histoire et de culture architecturales, Ensas / Arche UR 3400 Unistra
chatelet.schmid@wanadoo.fr